

Municipalité d'Hérouxville

Publication des normes en place

Le développement social et la sécurité du territoire font partie des objectifs majeurs visés par les personnes démocratiquement élues de la MRC Mékinac. Hérouxville faisant partie de cette MRC, nous partageons les mêmes objectifs.

Pour ce faire, nous désirons accueillir sans discrimination dans les années futures toutes les personnes venant de l'extérieur et désirant habiter notre territoire.

Sans discrimination signifie pour nous, sans égard à la race, la couleur de peau, la langue parlée, l'orientation sexuelle, la religion pratiquée ou toute autre forme de croyance.

Pour que ces futurs participants à notre vie communautaire et sociale puissent s'intégrer plus aisément, nous avons unanimement décidé de publier certaines normes actuellement en vigueur et très bien ancrées dans le mode de vie de nos électeurs et électrices.

Ces normes résultent des lois municipales, provinciales ou fédérales, toutes démocratiquement votées. Elles s'inspirent de nombreux comportements sociaux généralement admis par les personnes occupant le territoire et font ainsi partie des us et coutumes de ses résidents. À la limite ces normes font partie intégrale de la culture de nos gens.

L'objectif de notre démarche est de démontrer que nous supportons la volonté de nos électeurs et électrices, laquelle volonté est clairement exprimée par les résultats d'un sondage, commandé à cet effet

Notre bût est de fournir l'information nécessaire aux nouveaux arrivants désirant habiter notre territoire afin qu'ils puissent exercer un choix éclairé avant leur établissement définitif sur chez nous.

Nous voulons surtout informer ces nouveaux arrivants que le mode de vie qu'ils ont abandonné en quittant leur pays d'origine ne peut se reproduire ici et qu'il exige un mode d'adaptation à leur nouvelle identité sociale.

Le maire et les 6 conseillers et conseillères d'Hérouxville, démocratiquement élus.

Municipalité d'Hérouxville

Les normes

À propos des femmes.

Nous considérons que les hommes et les femmes ont la même valeur. À cet effet, une femme peut, entre autres: conduire une voiture, voter librement, signer des chèques, danser, décider par elle-même, s'exprimer librement, se vêtir comme elle le désire tout en respectant les normes de décence démocratiquement votées et les normes de sécurité publique, déambuler seule dans les endroits publics, étudier, avoir une profession, posséder des biens, disposer de ses biens à sa guise. Cela fait partie de nos normes et mode de vie.

Par conséquent, nous considérons comme hors norme toute action ou tout geste s'inscrivant à l'encontre de ce prononcé, tels le fait de tuer les femmes par lapidation sur la place publique ou en les faisant brûler vives, les brûler avec de l'acide, les exciser etc.

À propos des enfants.

Nos enfants sont requis de fréquenter les écoles reconnues par le Ministère de l'Éducation du Québec, pour assurer leur développement social et favoriser leur intégration à notre société. Toute forme de violence à l'endroit des enfants est proscrite.

À propos des festivités.

Nous écoutons de la musique et nous buvons des boissons alcoolisées dans les lieux publics ou privés, nous dansons, et vers la fin de chaque année civile nous décorons, individuellement ou collectivement, un sapin ou une épinette avec des boules et quelques lumières. C'est ce que nous appelons communément 'décorations de Noël' ou 'arbres de Noël' faisant ici appel à la notion de réjouissances patrimoniales qui ne leur confèrent pas obligatoirement un caractère religieux. Ces festivités sont autorisées autant dans les lieux publics, écoles ou institutions que les lieux privés.

À propos des soins de santé.

Dans les résidences pour personne âgées les hommes et les femmes sont pris en charge par des hommes ou des femmes responsables. À savoir, qu'aucune loi démocratiquement votée n'empêche une femme d'être soignée par un homme. Ni l'inverse. De même dans nos hôpitaux et nos CLSC, les femmes médecins peuvent soigner et les hommes et les femmes. Les hommes médecins exercent aussi ce droit.

Le même principe simple s'applique aux infirmiers, infirmières, ambulanciers et ambulancières, pompiers et pompières. Les responsables des soins n'ont aucune permission à demander à qui que ce soit pour effectuer une transfusion sanguine si leur jugement et leur savoir en indique la nécessité pour la santé ou la survie de leur patient.

Depuis plusieurs années les futurs pères assistent leurs épouses à l'accouchement. Des cours dits prénataux sont donnés. Les hommes et les femmes y assistent ensemble.

Dans les établissements précités les patients mangent la nourriture traditionnelle qu'on leur offre. Il est fréquent d'y entendre de la musique, d'y voir des revues, magazines ou journaux ou toute autre forme de contenus multimédias conformes à l'esprit communautaire régissant nos normes de vie.

À propos de l'éducation

Dans nos écoles des hommes et des femmes diplômées enseignent. Les femmes et les hommes peuvent enseigner et aux garçons et aux filles sans distinction de sexe. Les enseignants et les enseignantes accomplissent leurs fonctions à visage découvert.

Dans nos écoles les enfants ne doivent porter aucune arme ou semblant d'arme, que ces armes soient chargées ou non, réelles ou fausses, symboliques ou non. Les enfants peuvent aussi chanter et applaudir et pratiquer des sports ou jouer en groupe.

En vertu de l'éthique et de la décence, afin d'éviter toute discrimination, les écoles ayant adopté un code vestimentaire se doivent de le faire respecter.

Depuis plusieurs années, en vertu de la laïcisation de nos écoles, aucun local n'est fourni pour les prières ou toutes formes d'incantations. D'ailleurs, dans plusieurs de nos écoles il n'y a plus aucune prière. On y enseigne de plus en plus la science et de moins en moins la foi.

Dans les établissements scolaires, privés ou publics, généralement, à la fin de l'année civile un arbre ou décorations de Noël peuvent y être vus. Aussi les enfants chantent ensemble des chants dits de Noël.

Plusieurs écoles ont une cafétéria pour servir des repas et les gens mangent la nourriture traditionnelle offerte ou peuvent décider de manger ailleurs. De même dans nos écoles, l'histoire nationale du Québec est enseignée. La biologie aussi.

À propos des sports et loisirs.

Depuis très longtemps les garçons et les filles pratiquent les mêmes sports et souvent ensemble. Lors de votre arrivée chez nous vous verrez des garçons et des filles se baigner ensemble dans la même piscine par exemple. Ne soyez pas surpris car, pour nous, c'est normal.

Vous verrez aussi des hommes et des femmes faire du ski sur la même montagne et en même temps. Des hommes et des femmes dans la même équipe de hockey et jouant en même temps sur la même glace. Des hommes et des femmes en ski de fond en même temps et sur les mêmes pistes.

Dans les piscines publiques nous avons des gardiens et des gardiennes de sécurité. Il est fréquent de voir un gardien en devoir lorsqu'ensemble baigneurs et baigneuses s'amuse. Toutes les lois adoptées pour permettre de tels phénomènes l'ont été en suivant un processus rigoureusement démocratique. Vous saurez apprécier ce nouveau mode de vie, s'il en est ainsi, en partageant nos us et coutumes.

À propos de la sécurité.

Notre immense territoire est patrouillé par quelques policiers et policières de la Sûreté du Québec. Depuis toujours, chez nous, un policier peut questionner, aviser, sermonner, signifier une infraction, indépendamment à un homme ou une femme. Remarquer qu'une policière peut faire la même chose. Il est aussi à propos de se montrer à visage découvert, en tout temps, dans les lieux publics pour mieux faciliter notre identification. La seule exemption possible à cette règle se produit à l'Halloween. Pour respecter les lois votées démocratiquement nous acceptons d'avoir notre photo sur les passeports, carte d'assurance maladie et permis de conduire.

À propos des lieux de travail.

Les employeurs sont tenus de respecter les lois gouvernementales régissant les normes du travail. À cet effet les jours fériés sont connus et acceptés d'avance par les employés. Les conventions de travail sont négociées de façon démocratique et, une fois acceptées, les deux parties les respectent. Aucune convention de travail ne commande actuellement à nos employeurs d'assurer à leurs employés ni des lieux réservés aux prières ni des moments pour le faire durant les heures de travail. Aussi vous verrez hommes et femmes y travailler côte à côte. Nous portons des chapeaux de sécurité sur les lieux de travail, lorsque requis par la loi.

À propos des commerces.

Nos commerces sont régis par une multitude de lois municipales, provinciales et fédérales, lesquelles lois découlent de la démocratie. Dans nos commerces hommes et femmes travaillent ensemble en même temps. Les deux peuvent parler et aux clients et aux clientes.

Les produits vendus par ces commerces sont de toutes natures. Les produits d'alimentation, à titre d'exemple, doivent être approuvés par différentes instances gouvernementales avant d'être offerts au public. Ces produits étant approuvés, le commerçant peut les afficher et les vendre en toute liberté. Vous ne serez donc pas surpris de voir dans un même étal plusieurs sortes de viande dont le bœuf, le poulet, l'agneau ou le porc. D'autres commerces offrent à leur clientèle des lieux et de l'équipement pour faire des exercices physiques. Ces lieux offrent généralement une vitrine pour que la clientèle puisse regarder dehors et la clientèle est composée d'hommes et de femmes qui portent les vêtements appropriés pour faire de l'exercice.

À propos des familles.

Vous saurez apprécier le fait que les parents gèrent ensemble les besoins de la famille et que les deux ont la même autorité légale, léguée par convention démocratiquement obtenue. Les personnes formant le couple peuvent être de même race ou non, de même pays ou non, de même religion ou non, de même sexe ou non.

Si les filles ou les garçons désirent se marier, elles ou ils peuvent le faire et ont l'entière liberté de choisir l'écu ou l'écue. L'application des processus démocratiquement obtenus assurent l'égalité de nos personnes.

Dans nos familles les garçons et les filles mangent ensemble, à la même table, la même nourriture. Ils peuvent manger toutes sortes de viandes, fruits et légumes. Ils n'ont pas à manger exclusivement de la viande ou exclusivement des légumes. Et ils peuvent manger des deux en tout temps de l'année.

Si les enfants mangent de la viande de bœuf, à titre d'exemple, ils ne chercheront pas à savoir la provenance du bœuf, qui l'a tué, à quel endroit, de quelle façon ou quel jour. Dans nos familles, ce qui est ingurgité par la bouche sert exclusivement à nourrir le corps. L'âme se nourrit autrement.

Autres

Vous saurez voir encore quelques croix du chemin témoignant de notre passé. Ils sont partie intégrante de notre histoire et de notre patrimoine et doivent être considérés comme tels.

Publier toutes les normes régissant notre mode de vie serait un exercice fastidieux. Les normes ci-haut publiées se veulent un échantillon pour que les nouveaux arrivants puissent clairement nous identifier avant d'exécuter leur choix d'habiter avec nous notre territoire.

La certitude nous habite, comme personnes élues et élus, que nous saurons donner à ces nouveaux arrivants l'assurance que les conditions de vie qu'ils ont fuies dans leur pays ne sauront se reproduire ici. Et conséquemment la tranquillité d'esprit et la paix sociale que nous vivons présentement saura demeurer.

Il doit de plus être clairement établi que toute personne, tout groupe de quelque nature, légalement constitué ou non, qui voudrait modifier nos us et coutumes ou notre mode vie en général ne peut le faire qu'en utilisant un processus référendaire adéquat et répondant aux normes des lois des référendums régissant les municipalités et villes. La tenue de tels référendums ne peut être qu'aux seuls frais du ou des demandeurs.

Signé solidairement et conjointement par le maire et les 6 conseillers et conseillères d'Hérouxville, démocratiquement élus.